

OTTAWA – Le très embourbé tribunal de la sécurité sociale ne réussit pas à attirer des arbitres qualifiés parce qu'il n'offre pas des bénéfices de base à ses employés comme la couverture dentaire et médicale, a affirmé un ancien membre.

Six d'entre eux ont quitté le tribunal depuis sa création en avril 2013. Le gouvernement affirme qu'ils sont partis pour des raisons personnelles.

Des centaines de personnes ont appliqué pour des postes actuellement disponibles à temps plein ou à temps partiel. Un employé à temps plein peut gagner jusqu'à 109 000 \$ par année.

Mais l'un des six anciens membres, qui a parlé sous le couvert de l'anonymat par peur de représailles, dit avoir quitté en partie parce que le gouvernement n'offre pas des bénéfices de base, similaires à ceux donnés à ceux nommés par le gouverneur en conseil.

«Normalement le gouvernement offre une assurance invalidité en cas de blessures, vous avez une pension ou des contributions en vue d'une pension parce que vous gagnez moins que dans le secteur privé et vous recevez une couverture dentaire et médicale, qui est assez fréquente de nos jours», a dit cet ex-membre dans une entrevue récente.

«Mais ici, il n'offre rien».

L'ex-membre croit que des candidats hautement qualifiés n'appliquent vraisemblablement pas parce qu'ils pourraient gagner plus d'argent avec de meilleurs bénéfices, dans le secteur privé.

Le Canada dévoile dès le début que les membres du tribunal ne reçoivent pas d'avantages, a déclaré Alexandra Fortier, porte-parole du ministre de l'Emploi, Jason Kenney.

Rodger Cuzner, le porte-parole en matière d'Emploi du Parti libéral, affirme que de telles

plaintes ne sont pas surprenantes.

«Dans le monde d'aujourd'hui, vous devez compenser les bons employés et ce sont ceux-là que vous voulez attirer dans ces postes».

«Si l'absence de bénéfices est une mesure de compression des coûts, c'est un mauvais service à rendre au programme et aux personnes qu'il est censé servir» et c'est un autre coup bas aux Canadiens qui sont les plus vulnérables.

Le tribunal entend les appels de milliers de Canadiens qui se sont vus refuser des prestations d'assurance-emploi ou des bénéfices du régime de pension canadien ou de sécurité de la vieillesse. Il se débat actuellement avec quelque 10 000 de dossiers encore non traités.

Cet article [Tribunal de la sécurité sociale: pas de bénéfices de base, dit un ancien membre](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Tribunal de la sécurité sociale pas de bénéfices de base dit un ancien membre](#)